

# 5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **SCOR Assurances – Succursale canadienne (nom utilisé au Québec par SCOR UK Company Limited)**

Avis de délivrance de permis

*Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32*

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 1<sup>er</sup> février 2016, un permis d'assureur à SCOR Assurances – Succursale canadienne (nom utilisé au Québec par SCOR UK Company Limited), l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| - Assurance de biens                       | - Assurance de responsabilité |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance maritime          |
| - Assurance contre l'incendie              |                               |

Le représentant principal au Québec est Sylvie Bourdeau, Fasken Martineau DuMoulin LLP, dont l'établissement d'affaires est situé au 800, Place Victoria, Bureau 3700, Montréal, QC, H4Z 1E9.

Le siège de l'assureur est situé au 10 Lime Street, London, EC3M7AA, United Kingdom.

Fait le 1<sup>er</sup> février 2016

Autorité des marchés financiers

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.